

Le Conseil Constitutionnel ayant – à nouveau ! – annulé le projet de loi visant à prendre en compte l'annulation précédente du même Conseil Constitutionnel sur une partie de la réforme territoriale, un nouveau projet de loi est présenté en procédure accélérée au Sénat ce 6 juillet. Jean-Pierre Sueur interviendra à nouveau ce 6 juillet de manière « ultime » sur cette réforme territoriale. Son intervention sera mise en ligne dans la prochaine lettre électronique.

.